

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 19 juin 2023, à 18 h 30.

Résolution 23-413

Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 350-135 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions

Il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par André Arpin

Et résolu ce qui suit :

- De déposer et d'adopter le premier projet de règlement numéro 350-135 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :
 - d'assujettir la délivrance d'un permis de construction pour un bâtiment principal ou son agrandissement, l'ajout d'une annexe et la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire relatif à un usage autre que résidentiel au *Règlement numéro 710 concernant la prévention des incendies*;
 - d'ajouter une exception à l'interdiction d'ériger plus d'un bâtiment principal sur un même terrain ou un lot de base pour les usages résidentiels prévus à l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;
 - de modifier les conditions à respecter lors d'une opération cadastrale destinée à créer une copropriété horizontale;
 - d'augmenter la distance minimale entre une haie, une clôture ou un muret et une borne-fontaine de 1 mètre à 1,5 mètre;
 - d'abroger la règle prévoyant l'ajustement du nombre de cases de stationnement qui comporte une décimale, dans le cadre d'un usage résidentiel;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation commerciale 3059-C-03 fasse désormais partie de la zone d'utilisation commerciale 3056-C-03 et qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone 3056-C-03 fasse désormais partie de la nouvelle zone institutionnelle 9041-P-02;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation récréative 5182-R-02 fasse désormais partie de la nouvelle zone industrielle 9040-I-12;
 - que la totalité du territoire actuellement incluse de la zone d'utilisation récréative 7087-R-01 fasse désormais partie de la zone mixte 7074-M-06;
 - de modifier la grille de spécifications de la zone 2142-H-20, par l'ajout d'une note particulière au groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) », afin de permettre l'usage principal de « stationnement extérieur »;
 - de modifier une note particulière figurant à la grille de spécifications de la zone 3021-I-22, afin de permettre l'implantation d'équipements industriels à l'intérieur de la marge avant, en front de l'avenue Vanier, à une marge de 0 mètre de la ligne de rue;

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

- de modifier la grille de spécifications de la zone 4123-H-14, par l'ajout d'une note particulière, affectée au groupe d'usages « Institution III (Équipement desservant la population de la région) », visant à autoriser l'usage « visites guidées mettant en valeur le patrimoine architectural » à titre d'usage principal et l'usage « salon de thé mettant en valeur l'histoire » à titre d'usage complémentaire à l'usage « visites guidées mettant en valeur le patrimoine architectural »;
- de modifier la grille de spécifications de la zone 4143-H-01, par l'ajout du groupe d'usages « Résidence II (1 logement jumelé) »;
- de modifier les grilles de spécifications des zones 5160-I-11, 5161-I-11, 5162-I-11, 5166-I-11 et 5167-I-12, par l'ajout du groupe d'usages « Industries III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) »;
- de modifier les grilles de spécifications des zones 5183-I-12 et 5184-I-12, par l'ajout des groupes d'usages « Industries III (Industries agroalimentaires à incidences faibles) » et « Industries IV (Industries agroalimentaires à incidences moyennes à fortes) »;
- de modifier la grille de spécifications de la zone 6058-C-07, par l'ajout du groupe d'usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) » et de l'usage « résidence de tourisme (5834) »;
- de modifier la grille de spécifications de la zone 6068-M-02, par le retrait de la disposition spéciale applicable aux sols organiques et par l'ajout de la disposition spéciale applicable au stationnement secteur centre-ville;
- de créer une nouvelle zone d'utilisation industrielle 9040-I-12 et d'ajouter une nouvelle grille de spécifications pour cette zone;
- de créer une nouvelle zone d'utilisation institutionnelle 9041-P-02 et d'ajouter une nouvelle grille de spécifications pour cette zone.

L'assemblée publique de consultation sur ce projet particulier est fixée au 3 juillet 2023, à 18 h 30, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,
le 20 juin 2023



.....
Greffière de la Ville